

AFFAIRE N° 31.

O B J E T : Acquisition d'un terrain de 1 222 m² cadastré section BD n° 100 (partie) sis à Ste-Clotilde appartenant à Madame PANECHOU Suzie Alice, situé en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Madame PANECHOU Suzie Alice, propriétaire d'un terrain de 1 222 m² cadastré section BD n° 100 (partie), situé en emplacement réservé pour équipements publics au Plan d'Occupation des Sols, a demandé à la Commune d'acquérir son terrain.

Un accord étant intervenu après négociations sur le prix de 175 F le m² conforme à l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu - Par le Maire et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
signé : M. Claude Atançois
P/Copie conforme
St Denis le 3/9/81
Le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste